

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 25/02/2020
Périodique 1.647
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCAION REUNION DU MARDI
10/03/2020 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

18h15 Match : LEVSKI MOE – SC WAINAGE du
22/02/2020 (3-2)

ARBITRE : DESCORNEZ Cédric (PF)

JOUEURS : PAYEN Jean Batiste 01/06/85

LEVSKI MOE (PO)

LO MANTO Giovanni 05/06/99 SC WAINAGE
(PO)

Exclusion 2 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir du:
29/02/2020

Néant

3 avertissements en championnat : suspendu(s)
pour 1 journée effective de championnat au sein
du RGCC à partir du :29/02/2020

Néant

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 25/02/2020 et matchs du
22/02/2020

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2.FC MARCHIENNE	1X3 €
4.FC CASSEROLES	
Forfait 1°inf	1x25 €
12.FC CHARLEROI	1X3 €
16.CS ACOZ	1X3 €
27.MILTOUM	1X3 €
29.LEVSKI MOE	1X10 €
36.JS MARCHIENNE	
F.A.N.R. ou Retard 1°inf	1x10 €
49.CHU CHARLEROI	2X3 €
53.ACB VILLERS 2	1X3 €
56.SC WAINAGE	1X3 €
	1X10 €
71.SPORT AMITIE	1X3 €
R.N.C. ou Retard 1°Inf	1x10 €

AVIS IMPORTANT

REMISE

LA REMISE EVENTUELLE DES
RENCONTRES SERA ANNONCEE LE
VENDREDI SUR LE SITE DU RGCC APRES
16h00 DANS LA RUBRIQUE REMISES
.ATTENTION !!! LA PROVINCE PEUT
ENCORE DECRETER UNE REMISE LE
SAMEDI MATIN.

AFFILIATIONS

A partir du 01/03/2020 plus aucune carte
d'affiliation ne sera délivrée pour la saison
2019 - 2020

FEUILLES D'ARBITRE

Dès le mois de Mars pour éviter les
AMENDES utiliser les timbres PRIOR

ASSURANCE

Les déclarations d'accidents doivent être
envoyées à l'adresse suivante 19 rue de la
Basse Sambre 5060 Arsimont sous
enveloppe normal avec un timbre Prior.
et non pas par recommandé. **Et SURTOUT**
ne pas oublier de mettre une vignette sur la
déclaration.

RAPPEL

LA PARTIE DU DESSUS GAUCHE DES
ENVELOPPES (feuilles d'arbitres) DOIT
OBLIGATOIREMENT ETRE REMPLIE, LES
FEUILLES SANS ENVELOPPES SERONT
CONSIDEREES COMME FEUILLES NON
RENTREES
EN CAS DE NON-RESPECT UNE AMENDE
DE 10€ SERA INFLIGEE AU CLUB FAUTIF

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi 03/03/2020 à 18h15 (si
besoin, voir convocation(s))